

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 30 novembre 2015

Le conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le 30 novembre 2015

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Rémi FÉRAUD
Mme Alexandra CORDEBARD
M. Didier LE RESTE
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Frédéric BOUSCARLE
M. Laurent SCHOUTETEN
M. Paul SIMONDON
M. Sylvain RAIFAUD
Mme Dominique TOURTE
M. Éric ALGRAIN
Mme Élise FAJGELES
M. Stéphane BRIBARD
Mme Léa VASA
M. Dante BASSINO
Mme Sybille FASSO
M. Paul BEAUSSILLON
Mme Hélène DUVERLY

Ont donné pouvoir :

Mme Déborah PAWLIK à M. Laurent SCHOUTETEN
Mme Olga TROSTIANSKY à M. Rémi FÉRAUD

Le quorum est atteint.

Excusées :

Mme Anne SOUYRIS
Mme Yamina BENGUIGUI

La séance est ouverte à 18 h 43.

M. FÉRAUD ouvre la séance en invitant l'assemblée à respecter une minute de silence en l'honneur des victimes des attentats survenus à Paris, et en particulier dans les 10^e et 11^e arrondissements, le 13 novembre 2015.

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Il invite le Conseil à se prononcer sur la mise en œuvre de la procédure d'urgence pour les délibérations 2015 DU 297 et 2015 DVD 160.

La procédure d'urgence est adoptée pour les délibérations 2015 DU 207 et 2015 DVD 160.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA1015236	5
Projet de délibération : 2015 DAC 609.....	7
Projet de délibération : 2015 DDCT 148	7
Projet de délibération : 2015 DDCT 155	8
Projet de délibération : 2015 DDCT 163	8
Projet de délibération : 2015 DJS 254	8
Projet de délibération : MA1015242	9
Projet de délibération : 2015 DLH 340.....	10
Projet de délibération : 2015 DLH 347.....	11
Projet de délibération : 2015 DLH 364.....	11
Projet de délibération : 2015 DLH 387.....	12
Projet de délibération : 2015 DLH 391.....	12
Projet de délibération : 2015 DLH 402.....	13
Projet de délibération : MA1015249	13
Projet de délibération : 2015 DVD 129	13
Projet de délibération : 2015 DPA 83.....	15
Projet de délibération : 2015 DASES 580-G.....	15
Projet de délibération : 2015 DPA – 15G	15
Projet de délibération : 2015 DU 207.....	15
Projet de délibération : 2015 DVD 160	16

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Projet de délibération : **MA1015236**

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. Paul BEAUSSILLON est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Communication relative aux investissements d'intérêt local 2016

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD signale que le deuxième point de l'ordre du jour n'est pas soumis au vote et qu'il concerne une communication portant sur la programmation des opérations d'investissement pour l'année 2016. Celles-ci seront inscrites dans le budget 2016 de la Ville, adopté au prochain Conseil de Paris.

La note présentée ne se résume pas aux investissements d'intérêt local, mais elle aborde également les investissements localisés, le plan d'investissement pour la mandature, et les projets financés au titre du budget participatif. Ces éléments d'information font pour la première fois l'objet d'une présentation dans les conseils d'arrondissement. De surcroît, le niveau important des enveloppes ainsi que les arbitrages rendus par la maire de Paris au niveau du 10^e arrondissement seront de nature à contribuer à la réalisation des engagements de mandature.

M. FÉRAUD développe ensuite chaque catégorie d'investissements en commençant par les investissements d'intérêt local. Il rappelle que, pour ce type de financements, il revient à l'équipe municipale d'arrondissement d'établir librement sa programmation. Il indique que l'enveloppe destinée à financer les équipements de proximité est dotée de 1 670 000 € et que celle destinée à financer les opérations liées à l'espace public représente 582 650 €.

Concernant la partie « Espace public » des investissements d'intérêt local, M. FÉRAUD cite, en premier lieu, les opérations de voirie retenues, à savoir des travaux d'aménagement des rues Albert Thomas, Gustave Goublier, ainsi que des travaux d'élargissement de trottoirs sur certaines portions du Faubourg Saint-Denis et de l'avenue Claude Vellefaux. Puis il indique que plus de 100 000 € seront consacrés à la réalisation d'aires de jeux dans les espaces verts.

Une grande partie de l'enveloppe « Équipements de proximité » sera affectée aux écoles (730 000 €) et aux crèches (368 000 €), tandis que 360 000 € seront consacrés aux équipements sportifs et de jeunesse, 135 000 € aux équipements culturels (bibliothèques), et 80 000 € à des travaux de rénovation de la mairie.

M. FÉRAUD aborde le sujet des investissements localisés, pour lesquels l'arbitrage opéré par la maire de Paris porte sur une somme de 480 840 €, qui permettra des opérations de voirie, dont des aménagements rue La Fayette, à l'angle du quai de Valmy et du carrefour Jaurès (400 000 €). Ceci permettra de favoriser la continuité entre le 10^e et le 19^e arrondissement. 270 000 € seront consacrés aux écoles au titre de la dernière tranche de deux opérations : le ravalement de l'école des Récollets et la mise en sécurité des plafonds de l'école Marseille (dernière opération de rénovation de faux plafonds dans les écoles du 10^e arrondissement).

Au titre du plan d'investissement pour la mandature, 4 M€ sont inscrits pour l'opération de réaménagement du boulevard de La Chapelle, pour le 10^e arrondissement, sachant qu'un montant de 4 M€ est également attribué à la Mairie du 18^e arrondissement pour cette opération d'ensemble. Cela permet de répondre aux interrogations qui avaient pu se faire jour du fait de la non-inscription de l'opération dans les projets financés par le budget participatif. Il ajoute que 3,6 M€ sont par ailleurs inscrits pour le commencement de l'opération de ravalement de la mairie du 10^e. La somme, qui représente la moitié des crédits nécessaires, permettra notamment de rénover la façade située rue du Faubourg Saint-Martin. Il rappelle sur ce point que la superficie et les caractéristiques du bâtiment expliquent l'importance des investissements à consentir.

Enfin, sans revenir sur le détail des projets retenus, M. FÉRAUD rappelle que les huit opérations retenues au titre du budget participatif aboutissent à un montant cumulé de 1 885 000 €.

En utilisant les diverses possibilités d'intervention énoncées, M. FÉRAUD se dit convaincu que l'équipe municipale du 10^e arrondissement pourra mener à bien ses engagements de mandature au fur et à mesure du mandat. Le 10^e a bénéficié de l'abondement maximal prévu dans le cadre du budget participatif cette année, la Ville de Paris ayant apporté un euro pour chaque euro de projet local retenu, dans la limite de l'enveloppe. Il rappelle que l'objectif est de maintenir un niveau soutenu d'investissements pour les équipements publics. Or, sur ce point, il note qu'un retour d'expériences sur l'utilisation du budget participatif pour des opérations de rénovation dans les écoles ou dans les crèches pourrait permettre d'opérer des rééquilibrages éventuels. Il affirme également qu'en matière d'espace public, l'entretien des espaces verts, avec en particulier la création et l'extension des aires de jeu, la mise à niveau de la voirie, avec un accroissement de la place donnée aux piétons, constituent des axes forts à poursuivre.

M. FÉRAUD termine son propos en soulignant le véritable progrès en termes de démocratie que constitue la communication de ce type d'éléments au sein du Conseil.

M. SCHOUTETEN relève l'intérêt des points évoqués. Il souhaite savoir dans quelle catégorie d'investissements pourraient être pris en charge les travaux liés à la réhabilitation des sanitaires du Centre Jean Verdier.

M. FÉRAUD indique que la programmation de cette opération n'est pas prévue sur l'exercice 2016, mais vraisemblablement pour 2017 ou dans le courant du mandat. Des rénovations importantes ont été apportées à l'équipement, en particulier pour ce qui concerne la salle de judo, cette rénovation est appelée à se poursuivre.

M. BEAUSSILLON précise que le centre Jean Verdier, auquel M. SCHOUTETEN fait référence, a connu récemment des travaux de rénovation : pour le gymnase et le centre d'animation.

M. FÉRAUD remercie la Direction Générale des Services pour la structuration de la note de présentation ; le document indique bien, en effet, que les crédits disponibles ne se limitent pas aux investissements d'intérêt local. M. FÉRAUD propose que, pour les exercices suivants, la même présentation soit adoptée.

Objet : Convention avec l'association « La Gare Expérimentale » et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal 18, boulevard Serurier (19^e) et d'un espace de stockage 11 à 13 avenue de Verdun (10^e)

Projet de délibération : 2015 DAC 609

Rapporteur : Eric ALGRAIN

M. ALGRAIN déclare qu'il s'agit de se prononcer sur le projet de signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Maire de Paris et l'association La Gare Expérimentale. Le projet de convention fixe les modalités d'occupation d'un local de stockage situé au 11 à 13 avenue de Verdun, dans le 10^e arrondissement et d'un local dédié aux activités culturelles de l'association, situé au 18 boulevard Serurier dans le 19^e arrondissement.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions d'un montant de 310 000 € à 49 associations pour le financement de 52 projets sur les quartiers Politique de la Ville parisiens. Appel à projets citoyenneté laïcité et valeurs de la République 2015

Projet de délibération : 2015 DDCT 148

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE signale que le projet de délibération proposée avait fait l'objet d'une adoption au Conseil d'arrondissement précédent, suite à l'appel à projets Citoyenneté laïcité et valeurs de la République 2015, auquel de nombreuses associations avaient répondu. L'examen par le Conseil de Paris de cette délibération a été repoussé à la séance du 14 décembre. Entre temps, de légères modifications ont été apportées au projet de délibération, visant à affiner les lieux où seront mises en œuvre les différentes actions.

Ainsi, concernant le 10^e arrondissement, la différence qui est notée par rapport au document précédent porte sur les lieux de l'action « Toi, Moi et Compagnie », de l'association ACERMA (association pour la communication, l'espace et la réinsertion des malades addictifs). Il était porté la mention des 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements. Or, l'action se déroulera aussi dans le 10^e. Il s'agira d'amener des groupes de jeunes à travailler ensemble sur la question du respect des différences, par le biais de réalisations de documentaires, de la création d'une œuvre théâtrale et de la programmation d'un festival.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions d'un montant de 13 500 € à 8 associations au titre de la vie associative et de la démocratie locale œuvrant dans les 2^e, 10^e, 14^e, 17^e et 20^e arrondissements de Paris

Projet de délibération : 2015 DDCT 155

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD déclare que l'association Afrique Conseil, située dans le 10^e arrondissement, figure dans la liste des associations bénéficiaires de subventions attribuées au titre de la vie associative et de la démocratie locale, ceci pour un montant prévu de 2 000 €.

Il ajoute qu'Afrique Conseil a été créée en 1993. Elle effectue un travail d'accompagnement social, familial, et thérapeutique. Elle met en relation des habitants avec les différents travailleurs sociaux du quartier afin de rompre l'isolement des familles migrantes et favoriser leur intégration sociale.

M. BRIBARD signale qu'à la veille de la journée mondiale contre le sida, il n'est pas inutile de rappeler que l'association Afrique Avenir fait partie des associations qui se mobilisent chaque 1^{er} décembre. Sur le quartier Château d'Eau, l'association est active en direction des populations originaires d'Afrique sur les questions de dépistage du sida.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention Fonds du Maire d'un montant de 24 000 € à une association du 10^e Arrondissement.

Projet de délibération : 2015 DDCT 163

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD précise que les fonds du maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par les mairies d'arrondissement à l'occasion notamment des quêtes des mariages et des tournages de films. Ces fonds permettent l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale, proposées à l'approbation du Conseil de Paris sur demande du Maire d'arrondissement. Le Conseil du 10^e a voté, en juin dernier, la répartition d'un reliquat exceptionnel de crédits à différentes associations locales.

Il s'agit à présent d'attribuer une subvention d'un montant de 24 000 € au Comité Municipal des Fêtes et Œuvres de solidarité du 10^e arrondissement. Comme chaque année, le Maire du 10^e arrondissement propose qu'une subvention soit attribuée à cette association, dont l'objet est d'organiser des actions de solidarité au profit des personnes âgées non imposables de l'arrondissement, tels des repas, des distributions de colis de Noël et des excursions, dont bénéficient 500 personnes. M. FÉRAUD indique qu'il espère qu'un nouveau reliquat constaté en début d'année 2016 permettra de nouvelles attributions.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention d'un montant de 5 000 € et convention avec l'association Ère de Jeu - Montreuil (93)

Projet de délibération : 2015 DJS 254

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON déclare que la Mairie de Paris envisage d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Ère de Jeu. Créée en 2002, l'association développe des projets culturels à destination des enfants, des adolescents et des jeunes. En 2015, l'association a développé ses activités autour de la découverte des métiers à travers un projet intitulé « Les Bâtisseurs – À nous de jouer ! ». Ce forum vise à répondre aux nombreuses interrogations des jeunes sur leurs choix professionnels, à les aider à se projeter dans l'avenir et à leur faire découvrir les métiers liés aux nouvelles technologies. Une trentaine de jeunes âgés de 16 à 20 ans seront concernés par ce projet. L'événement se déroulera le 10 décembre 2015 à l'Espace Jemmapes. Une plateforme Internet sera mise en place à cette occasion.

La délibération est adoptée.

Objet : Choix du mode de gestion déléguée pour les centres d'animation Château Landon, Espace Jemmapes, Grange aux Belles et Jean Verdier

Projet de délibération : MA1015 242

Rapporteur : M. Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON indique que la délibération permettra à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion des quatre centres d'animation du 10^e arrondissement. Ces centres sont actuellement gérés dans le cadre d'une convention de délégation de service public qui arrive à échéance le 31 août 2017.

Il signale que les actions en matière d'activités culturelles et de loisirs, d'insertion et de convivialité à destination des Parisiens et des Parisiennes requièrent un savoir-faire particulier qui n'entre pas à ce jour dans les compétences de l'administration parisienne. Il avait donc été proposé d'externaliser la gestion de ces équipements afin de bénéficier du savoir-faire et de la souplesse de gestion de professionnels de l'Éducation. La gestion de ces équipements est réalisée depuis de nombreuses années dans le cadre d'une délégation de service public, dans des conditions qui ont été jugées satisfaisantes.

La proposition qui est donc formulée consiste à retenir la délégation de service public comme mode de gestion des quatre centres d'animation et de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de ces équipements au-delà du 31 août 2017.

M. FÉRAUD signale que le consensus a été constaté au sein du Conseil du 10^e arrondissement sur le choix de la gestion déléguée, en matière de centres d'animation. Il indique néanmoins que, même si l'actuel gestionnaire donne satisfaction, cela ne préjuge pas du choix du futur gestionnaire, puisqu'un appel d'offres sera lancé.

La délibération est adoptée.

M. FÉRAUD indique qu'à partir de la délibération suivante, Léa VASA a donné pouvoir à Sylvain RAIFAUD.

Objet : Réalisation 7 rue Jarry (10^e) d'un programme de 8 logements sociaux (5 PLA-I et 3 PLUS) par ÉLOGIE

Projet de délibération : 2015 DLH 340

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise que cette première délibération ainsi que les quatre suivantes portent sur un programme d'acquisition et/ou conventionnement de logements sociaux. Au total, cela concernera la création de 91 logements, dont 47 de type PLA-I et 44 de type PLUS.

Il indique que le Conseil de Paris a autorisé la conclusion avec ÉLOGIE d'un bail emphytéotique portant location de l'immeuble situé 7 rue Jarry, celle-ci se propose de réaliser un programme de 5 logements PLA-I et de 3 logements PLUS.

Il est proposé :

- d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme et d'accorder à ÉLOGIE une subvention d'un montant maximum de 687 294 €,
- d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts PLA-I et PLUS à souscrire pour ÉLOGIE pour le financement des logements.

Il ajoute que la Ville sera réservataire de 4 des 8 logements, et qu'il sera possible à la Mairie du 10^e arrondissement de proposer des candidats.

M. SCHOUTETEN souhaite, à l'occasion de cet ensemble de délibérations, évoquer plus globalement la politique du logement. Il indique que ses commentaires sont donc valables pour les diverses délibérations présentées.

Il regrette que, contrairement à l'engagement portant sur 30 % de PLS, les programmes présentés ne comprennent aucun PLS ni aucun PLI. Il rappelle que le PLH voté en 2015 prévoyait pourtant la production de 3 000 PLI par an sur la capitale ; or, il constate qu'il n'en a été créé que 200 sur tout Paris pour 2015. L'accession sociale à la propriété n'a fait l'objet d'aucun programme. Il estime que les classes moyennes sont les grandes perdantes de la politique du logement menée à Paris. Les faits démontrent bien qu'il n'existe aucun programme de logements intermédiaires dans le 10^e arrondissement. Il affirme que son groupe soutient le logement social si tant est qu'il permet la mixité.

M. BASSINO indique que, depuis le début de la mandature, l'occasion a été donnée aux Conseillers de voter la création de nombreux PLS, comme en attestent les délibérations prises depuis un an et demi sur ce point. La proportion de 30 % de PLS, évoquée dans le PLH, s'applique à Paris dans son entier, néanmoins au travers de ce plan, pour les arrondissements en déficit de logements sociaux, la Ville s'engage à faire plus de logements de type PLUS et PLA-I, car ce sont les catégories de logements qui manquent le plus. Il rappelle que la Municipalité du 10^e arrondissement, ainsi que les débats du Conseil peuvent en témoigner, s'est engagée à réaliser 35 % de PLA-I et 45 % de PLUS.

Dans le 10^e arrondissement, davantage de PLS que de PLUS et de PLA-I sont attribués, notamment en raison du taux de rotation relativement élevé observé pour les logements conventionnés PLS. Par ailleurs, la situation économique des occupants est moins fragile que

celle des occupants de logements de type PLA-I ou PLUS. Dans la continuité des engagements pris, il est donc urgent de poursuivre la démarche visant à créer 80 % de logements PLA-I et PLUS, en vue de répondre aux besoins des habitants de l'arrondissement dont les ressources ne permettent pas d'accéder au parc privé. La préservation de la mixité sociale fait également partie des préoccupations de l'équipe municipale ; celle-ci n'a en revanche pas prévu de s'engager dans des programmes d'accession sociale à la propriété, l'accent étant mis sur le logement social, dans le souci de permettre de loger tous ceux qui en ont besoin.

M. FÉRAUD signale que l'équilibre global est à rechercher. Il est normal de participer à l'équilibre général parisien défini dans le PLH, et nécessaire néanmoins de mettre davantage de PLA-I que la moyenne parisienne dans les nouveaux logements du 10^e arrondissement.

Il confirme que les PLS sont présents dans le parc social de l'arrondissement et le seront encore. Un bilan des attributions en fin d'année et par catégorie de logement pourrait s'avérer utile pour le montrer.

La délibération est adoptée. 3 voix contre (groupe les Républicains).

Objet : Réalisation dans les 10^e et 17^e arrondissements d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 4 logements PLA-I et 21 logements PLUS par AXIMO

Projet de délibération : 2015 DLH 347

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO signale que l'opération visée concerne 25 logements, dont la localisation est diffuse, pour lesquels la gestion sera confiée à AXIMO.

ALTERNA, coopérative du groupe SOS Habitat Soins a souhaité se défaire de ce patrimoine. La structure permettait que soient attribués les logements à des personnes rencontrant à la fois des difficultés sociales et de santé. Le 10^e arrondissement compte 18 logements sur les 25 du programme, et ceci sur 15 adresses.

Globalement, sur les 25 logements concernés, 4 relèveraient du PLA-I et 21 du PLUS. Les catégories de bénéficiaires seraient alors sensiblement les mêmes que celles qui l'étaient jusqu'alors.

Il est proposé, aux termes de la délibération :

- d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme et d'accorder à AXIMO une subvention d'un montant maximum global de 835 408 €,
- d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts PLA-I et PLUS à souscrire par AXIMO pour le financement des logements pour 349 542 €.

La délibération est adoptée. 3 voix contre (groupe les Républicains).

Objet : Réalisation 218, rue du Faubourg Saint-Denis (10^e) d'un programme de 14 logements sociaux (8 PLA-I et 6 PLUS) par la RIVP

Projet de délibération : 2015 DLH 364

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO rappelle qu'en mars 2015, le Conseil de Paris avait autorisé la conclusion d'un bail emphytéotique portant location de l'immeuble du 218 rue du Faubourg Saint-Denis à la RIVP, et qu'il s'agit désormais de conventionner cet immeuble pour 8 PLA-I et 6 PLUS

Il est proposé :

- d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme et d'accorder à la RIVP une subvention d'un montant maximum global de 688 250 €,
- d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts PLA-I et PLUS à souscrire par la RIVP pour le financement des logements pour 1 900 902 €.

Il ajoute que la Ville sera réservataire pour 7 des logements, et la Mairie du 10^e pourra donc proposer des attributions sur ce contingent.

La délibération est adoptée. 3 contre (groupe les Républicains).

Objet : Réalisation 44 bis, rue Lucien Sampaix (10^e) d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 10 logements sociaux par Paris Habitat OPH

Projet de délibération : 2015 DLH 387

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise que la Ville a acquis un immeuble situé au 18, passage de l'Industrie (10^e), et que Paris Habitat OPH y réalisera un programme de logements sociaux. Il comportera 6 logements de type PLA-I et 4 logements de type PLUS. La Ville propose d'accorder une subvention de 20 000 € et de garantir les prêts à hauteur de 1 168 926 €. Elle sera réservataire de 5 logements, 3 de type PLA-I et 2 de type PLUS.

La délibération est adoptée. 3 contre (groupe les Républicains).

Objet : Réalisation 31-33, rue des Vinaigriers (10^e) d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 43 logements sociaux par Paris Habitat OPH

Projet de délibération : 2015 DLH 391

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO rappelle que l'attention de la Ville avait été attirée sur cette adresse par ses habitants. Ceux-ci craignaient à juste titre une vente à la découpe. Cela a joué dans la décision de confier le droit de préemption à un bailleur de la Ville. Je tiens à saluer la présence de certains d'entre eux dans le public. Je précise que Paris Habitat OPH procède actuellement à l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 31-33, rue des Vinaigriers (10^e), afin d'y réaliser 25 logements PLA-I et 18 logements PLUS.

Il est proposé :

- d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme en accordant une subvention de 1 752 975 €,
- d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts PLA-I et PLUS à souscrire par Paris Habitat OPH pour le financement des logements, pour une somme de 5 621 549 €.

La Ville sera réservataire de 21 logements (12 PLA-I, et 9 PLUS), contingent sur lequel la Mairie du 10^e proposera des candidats, lorsque les logements seront vides, étant précisé qu'ils sont actuellement occupés.

La délibération est adoptée. 3 contre (groupe les Républicains).

Objet : Location de l'immeuble 18 passage de l'Industrie (10^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique

Projet de délibération : 2015 DLH 402

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise que l'immeuble situé 18 passage de l'Industrie (10^e) a fait l'objet d'une préemption par la Ville de Paris. Il est proposé de confier le bail à Paris Habitat, qui souhaite y réaliser un programme comportant des logements sociaux. Le Conseil aura connaissance ultérieurement de la répartition des catégories de logements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Modification de la composition de la commission d'attribution des logements sociaux

Projet de délibération : MA1015249

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO propose au conseil d'intégrer à la commission un représentant de l'association Helder CAMARA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation

Projet de délibération : 2015 DVD 129

Rapporteure : Élise FAJGELES

Mme FAJGELES précise que la principale modification introduite dans le règlement de voirie de la Ville de Paris porte sur la réforme des comptes de tiers. Ainsi, les travaux de remise en état de la voirie, y compris les mesures d'exploitation après les chantiers, seront réalisés par les intervenants, ce qui simplifiera la gestion budgétaire, très lourde aujourd'hui avec un mécanisme d'avance partielle ou totale par la Ville de Paris suivi de demandes de remboursements. Cela améliorera également l'organisation des chantiers, du fait d'une réduction attendue du temps d'intervention entre les travaux de remblaiement des tranchées et la réfection définitive des revêtements.

Le projet de règlement a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des concessionnaires. Le document prévoit les règles qui s'appliqueront désormais, par exemple en matière de contrôle des travaux de réfection, de discussions régulières avec ces intervenants, et les pénalités applicables. Les concessionnaires seront en lien direct avec les mairies d'arrondissement, sans passer les sections territoriales de Paris. La Mairie du 10^e est

destinataire du programme annuel de travaux des concessionnaires, et connaît bien, de ce fait, les personnes référentes.

Mme FAJGELES signale que la réforme du règlement de la voirie de la Ville de Paris avait fait l'objet d'une présentation le 6 novembre 2015 aux mairies d'arrondissement, réalisée par Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la maire de Paris. De nouvelles réunions de ce type sont prévues dans le cadre du suivi de la réforme. Elle propose que soient adoptés la délibération et le projet de nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris.

M. BOUSCARLE affirme que l'effet bénéfique attendu est une meilleure coordination des travaux et qu'à ce propos la mise en place du guichet unique permettra de fiabiliser les plans dont disposent les concessionnaires.

Mme DUVERLY indique que les utilisateurs de l'espace public pourront ainsi bénéficier d'une plus grande rapidité d'exécution des travaux. Elle demande ce qu'il advient lorsque plusieurs concessionnaires ouvrent simultanément le même espace de voirie.

M. SCHOUTETEN souligne divers points de vigilance dont les mentions auraient pu être intégrées dans le règlement : la qualité des revêtements, les coûts, la surveillance de la conduite des opérations de manière à garder le contrôle de la Ville sur son espace public, l'association des riverains, la prévision et la maîtrise des nuisances. Il estime nécessaire que ces points fassent l'objet de précisions complémentaires dans le projet de règlement.

Mme FAJGELES rappelle que tant pour la coordination des concessionnaires sur un même site que pour l'association des riverains, la procédure adoptée est la suivante : chaque concessionnaire rencontre le maire d'arrondissement et lui présente son programme de travaux, ce qui donne ensuite la possibilité au maire de prendre les mesures appropriées pour organiser l'articulation des chantiers en lien avec l'environnement immédiat (réalisation de travaux durant les vacances, etc.) et en tenant compte de l'historique des interventions sur un quartier. La présentation des travaux importants est faite lors des réunions plénières des conseils de quartier, et une information écrite est réalisée. Les concessionnaires, même dans le cas de travaux moins importants, sont disponibles pour intervenir lors des réunions des conseils de quartier. La Mairie pour sa part, ayant connaissance des travaux par la voie des concessionnaires, poste systématiquement l'information sur son site internet.

Elle signale que le règlement de voirie, dans la partie « remise en état de l'espace public » aborde la question des contrôles, et comporte le descriptif de la procédure ; celle-ci fait intervenir les personnels municipaux affectés aux vérifications. Elle comporte aussi les délais prescrits (un mois pour le certificat de fin de travaux, deux mois ensuite pour la remise en état), et les pénalités en cas de non-respect des modalités fixées. Elle ajoute que les maires d'arrondissement se sont montrés, lors de la réunion de présentation du nouveau règlement, rassurés quant à ces diverses dispositions nouvelles.

M. FÉRAUD rappelle que les délais actuels de remise en état sont longs. Il espère donc que le fait de rendre les concessionnaires davantage responsables jusqu'à la fin de leurs opérations sur la voirie pourra améliorer ces délais. Une évaluation des effets produits par la réforme mérite d'être effectuée.

La délibération est adoptée. 3 contre (groupe les Républicains).

Objet : Établissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public municipaux parisiens – Agenda d’accessibilité programmée – Validation des dossiers d’Ad’AP

Projet de délibération : 2015 DPA 83

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON précise que la délibération porte sur la validation des agendas d’accessibilité programmée pour les établissements recevant du public, et qu’elle a fait l’objet d’une adoption à l’unanimité lors du Conseil d’Arrondissement du 2 novembre. Elle n’a pas été ensuite soumise à l’examen du Conseil de Paris, et a, entre temps, subi une légère modification. Il a été rajouté dans la liste des arrondissements qui sont dotés d’un Comité local du Handicap le 6^e et le 9^e arrondissement, aux côtés du 10^e qui, lui, était bien mentionné dans la délibération antérieure.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Objet : Caisses des écoles (10^e – 15^e – 18^e – 19^e – 20^e) – Subventions (214 125 €) conventions et avenants pour la poursuite du programme Paris Santé Nutrition

Projet de délibération : 2015 DASES 580-G

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD indique que cette délibération portant sur les subventions liées au programme Paris Santé Nutrition est présentée pour information ; elle relève des compétences du Conseil Départemental.

Il est pris note de cette information.

Objet : Établissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public municipaux parisiens.- Agendas

Projet de délibération : 2015 DPA – 15G

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD signale que, comme la précédente, cette délibération est présentée pour information ; elle relève des compétences du Conseil Départemental. Elle porte sur un sujet du même type que celui évoqué à la délibération 2015 DPA 83 portant sur des établissements recevant du public.

Il est pris note de cette information.

Objet : Exonération des droits de voirie 2016 des commerces affectés par les attentats du 13 novembre 2015

Projet de délibération : 2015 DU 207

Rapporteuse : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY rappelle que les attentats du 13 novembre 2015 ont affecté un grand nombre de commerces situés dans les 10^e et 11^e arrondissements. Pour leurs installations et mobiliers situés sur la voie publique (étalages, terrasses) ou la surplombant (enseignes, marquises, stores), les commerces parisiens sont assujettis aux droits de voirie. Afin de ne pas aggraver la situation de ces activités déjà affectées par les événements tragiques du 13 novembre, il est proposé d'exonérer des droits de voirie les commerces ou activités situés dans les voies ou portions de voies qui correspondent aux sites des attentats dans les 10^e et 11^e arrondissements.

Pour le 10^e arrondissement, les rues visées par ces dispositions sont les suivantes :

- Rue Alibert : dans son intégralité du quai de Jemmapes à l'avenue Parmentier ;
- Rue du Faubourg du Temple : tronçon allant du quai de Jemmapes à la rue Bichat ;
- Rue Bichat : tronçon allant de la rue du faubourg du Temple à l'avenue Richerand ;
- Rue Marie et Louise : dans son intégralité de l'avenue Richerand à la rue Alibert ;
- Avenue Richerand : dans son intégralité du quai de Jemmapes à la rue Bichat.

M. FÉRAUD signale que l'exonération des droits de terrasse est prévue pour une durée de six mois. En outre, les commerces directement touchés par les attentats bénéficieront d'un soutien financier de la Ville de Paris d'un montant de 40 000 €. Il salue la dignité avec laquelle les commerçants font face à l'épreuve qui les a touchés. Il souligne aussi l'esprit de solidarité qui anime les autres commerçants et les habitants du quartier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions à neuf associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville (montant : 25 000 €)

Projet de délibération : 2015 DVD 160

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE indique que le projet de délibération prévoit d'accorder des subventions à neuf associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville pour un montant total de 25 000 €. Il rappelle que la création de la peinture au sol sur la Place du Buisson-Saint-Louis avait montré l'impact d'une coopération constructive nouée entre les équipes de la voirie et celles de la Politique de la Ville en vue d'une dynamisation de la place.

Parmi les 9 projets soutenus, l'un concerne le 10^e arrondissement. Il s'agit du projet de l'Association AIRES 10 (Association Initiatives Rencontres Et Solidarité 10^e), « La rue comme lieu de mobilisation des parents ». Dans ce cadre, le centre social met en place diverses activités en lien avec les familles du quartier (jardins parents-enfants, ludothèque, sorties familiales...). Ces médiations et activités encadrées au niveau micro-local constituent un outil permettant à certaines familles de se réapproprier l'espace public de manière collective et solidaire. La subvention proposée pour l'action « La rue comme lieu de mobilisation des parents » menée par AIRES 10 est de 1 000 €.

Il ajoute que l'action « Le kiosque à tout faire », prévue dans le cadre du budget participatif est en cours d'installation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. FÉRAUD indique que pour les votes à venir, M. GAUDILLÈRE donne procuration à Mme FASSO.

**Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe Les Républicains
relatif à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015**

CONSIDÉRANT les attaques terroristes qui ont frappé et meurtri le cœur même du 10^e arrondissement le vendredi 13 novembre 2015,

CONSIDÉRANT, selon la revendication émise, que ces attaques visaient d'abord et avant tout les valeurs de notre République, la liberté, l'égalité et la fraternité et l'essence même de notre Nation,

CONSIDÉRANT le souvenir de ces attentats comme désormais essentiel au pacte républicain qui nous lie,

CONSIDÉRANT l'émoi suscité autour de ces actes barbares qui ont ôté la vie à 130 innocents, et meurtri des centaines de victimes, et les manifestations de cet émoi sur les lieux mêmes de chacune des attaques terroristes,

CONSIDÉRANT l'élan national et international légitimement engendré par ces événements,

Déborah PAWLIK et les élus du groupe Républicain émettent le vœu que le maire du 10^e arrondissement engage dans les meilleurs délais les démarches nécessaires, en concertation avec les habitants des quartiers concernés, pour remplacer les périssables stigmates des manifestations de solidarité par une inscription pérenne commémorant la mémoire des victimes des attentats dans les rues Bichat et Alibert.

M. SCHOUTETEN précise que chacun a été très marqué par les attentats du 13 novembre, qui ont très durement touché tous les habitants du 10^e arrondissement. Chaque marque de solidarité (fleurs, bougies...) atteste de l'émoi effroyable ressenti par la population. Pour autant, personne ne souhaite que ces chapelles ardentes véhiculent l'image d'un site en déshérence. Aussi, les élus du groupe Les Républicains émettent-ils le vœu que leur soit substituée une inscription pérenne, afin de marquer l'épreuve indélébile et imprescriptible que la barbarie a fait subir au 10^e arrondissement et à ses habitants.

M. FÉRAUD se dit choqué qu'un groupe politique dépose un vœu sur ce sujet. En effet, il avait été convenu que l'initiative relèverait de la Maire de Paris au nom de tous les groupes, et après les avoir réunis. M. le Maire propose donc au groupe les Républicains de retirer ce vœu.

Il indique que les lieux seront progressivement rendus à la circulation des piétons, par les équipes de la Ville et des bénévoles, notamment des parents d'élèves de l'école Parmentier, tout en laissant la place pour des témoignages de mémoire spontanés. A moyen terme, la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre sera honorée selon des modalités qui seront concertées entre l'équipe municipale, les habitants, les familles des victimes. Il insiste sur le caractère complexe de cette démarche autour de l'œuvre de mémoire en direction des victimes des attentats, et estime qu'aucune place ne doit être laissée à une quelconque récupération. Il renouvelle donc sa proposition de retrait de ce vœu par le groupe Les Républicains.

M. LE RESTE indique que le groupe des élus communistes partage les propos de M. FÉRAUD et que le dépôt du présent vœu tendrait à faire penser que tel ou tel s'arrogerait le droit d'être le défenseur exclusif de la mémoire ou de l'hommage à rendre à ceux qui sont tombés. Il estime que la commémoration dans les lieux concernés viendra en temps et en heure, sous la conduite de la Mairie de Paris, en donnant néanmoins la parole à la Mairie du 10^e arrondissement et à tous les groupes politiques du Conseil de Paris.

M. SCHOUTETEN précise qu'il n'était nullement question pour son groupe d'opérer une quelconque récupération. Un vœu de l'ensemble des groupes constitue une solution à laquelle M. SCHOUTETEN souscrit. La préoccupation exprimée consistait à vouloir mettre en débat la manière dont on peut pérenniser la mémoire.

M. FÉRAUD indique que la gravité du sujet implique une démarche tout à fait différente que celle qui a été adoptée en la circonstance. Une discussion générale en Conseil suivie du vote d'un vœu proposé par le maire associant par sa formulation toutes les sensibilités est la méthode qui semblerait la plus opportune. Il demande si le groupe Les Républicains retire le vœu qu'il a déposé.

M. SCHOUTETEN relève qu'un vœu précédent portant également sur la mémoire, et concernant la situation des populations kurdes, n'avait pas fait l'objet de telles objections.

M. FÉRAUD rappelle que près de deux années se sont écoulées depuis l'assassinat de trois ressortissantes Kurdes dans le 10^{ème}. Le vœu qu'il propose ce soir est très proche dans le temps des événements dramatiques auxquels il se réfère.

M. SCHOUTETEN ne voit pas d'inconvénient à ce que le vœu soit débarrassé de la mention « Les Républicains ».

M. FÉRAUD lui répond que ce n'est pas cet aspect formel qui pose problème. Il redit que l'initiative d'un tel vœu doit revenir à la Maire de Paris après concertation de tous les groupes du Conseil de Paris et des mairies d'arrondissements, principalement les deux qui ont été touchées sur leur territoire. Il prend acte du fait que M. SCHOUTETEN ne souhaite pas retirer ce vœu et le soumet donc aux voix.

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe Les Républicains

relatif aux mesures de sécurité dans le 10^e arrondissement de Paris
depuis les attentats du 13 novembre 2015

CONSIDÉRANT les attaques terroristes qui ont eu lieu au cœur même du 10^e arrondissement le vendredi 13 novembre 2015,

CONSIDÉRANT les craintes légitimement exprimées par les habitants,

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre de manière ferme et immédiate aux menaces susceptibles de frapper de nouveau dans le 10^e arrondissement, Déborah PAWLIK et les élus du groupe Les Républicains émettent le vœu que le maire du 10^e arrondissement de Paris :

- dresse un premier bilan des mesures de sécurité mises en place depuis les attentats,
- engage des mesures fermes afin d'assurer la sécurité des habitants du 10^e arrondissement, et ce en particulier aux abords et au sein des lieux accueillant du public.

M. SCHOUTETEN rappelle que le Maire a rencontré les élus des diverses sensibilités pour évoquer les mesures de sécurité mises en place à la suite des attentats du 13 novembre 2015. Dans ce cadre, il considère qu'il est important que l'information soit partagée avec les habitants du 10^e arrondissement. C'est pourquoi les élus Les Républicains demandent au maire de partager les informations relatives à la sécurité, sur les failles identifiées et les mesures prises pour l'avenir.

M. LE RESTE rappelle que le Préfet de Police a réalisé, lors d'une intervention au dernier Conseil de Paris, un point d'étape concernant les mesures prises. Le groupe Les Républicains a donc pu prendre connaissance de toutes les informations données à cette occasion. La situation a d'ailleurs évolué depuis, et elle évolue de jour en jour, dans un cadre qui est désormais celui de l'état d'urgence.

Il rappelle que la Maire de Paris a énuméré un nombre important de mesures prises dans le cadre du plan d'actions municipal pour le renforcement de la sécurité, et dont le périmètre s'étend à l'ensemble des arrondissements. Parmi les mesures signalées à cette occasion par la Maire de Paris figurent l'arrivée de policiers supplémentaires, des recrutements à la Préfecture de police, le renforcement de la protection des bâtiments publics, l'utilisation de la vidéoprotection. Il considère que toutes les mesures annoncées vont bien dans le sens du renforcement de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Il s'interroge donc sur le bien-fondé du dépôt de ce vœu dans le contexte actuel, d'autant que pas plus les Républicains que d'autres sensibilités ne sont propriétaires de ce type de sujets ; le souci de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens est partagé par toutes les tendances politiques. Il indique que, si le vœu est maintenu, le groupe communiste votera contre.

M. FÉRAUD estime qu'il est prématuré de dresser un bilan. Par ailleurs, il fait part de l'obligation qui est celle de l'arrondissement de s'inscrire dans les mesures nationales prises par les autorités de l'État, avec l'intervention des forces de police et de l'armée. Le 10^e et le 11^e bénéficient de ce dispositif, autour de la place de la République notamment. Des rondes sont effectuées devant les équipements publics. Il confirme le renforcement de la vidéoprotection, dont il considère qu'il faut s'employer à la rendre encore plus opérationnelle.

Il signale par ailleurs que l'équipement des écoles et des crèches en visiophones sera complété.

Il souligne donc que c'est à l'État qu'il revient de prendre en charge la gestion et la coordination des moyens mis en œuvre. Il estime normal que les élus manifestent leurs préoccupations, mais il considère qu'en la circonstance, le dépôt du vœu lui paraît hors sujet.

Revenant sur le discours du Président de la République devant le Congrès à la suite des attentats, il retient comme mesure fondamentale les recrutements dans la police. Cette décision devrait permettre de revenir au niveau des effectifs qui étaient ceux de la police avant l'élection de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République. Les diverses mesures adoptées avaient alors entraîné une diminution de 13 500 emplois de policiers et de gendarmes, avec, pour le commissariat du 10^e, une baisse de 15 % de ses effectifs. Si la situation est stable pour ce commissariat, elle n'est toutefois pas satisfaisante, et l'on peut espérer qu'elle revienne à un niveau satisfaisant avec les recrutements annoncés. Or, chacun a pu prendre conscience dernièrement du rôle essentiel joué par le service public, avec les policiers, les gendarmes, les infirmiers, les pompiers.

Il affirme que si le risque zéro n'existe pas, toutes les forces et tous les moyens de l'Etat concourent à accroître le niveau de sécurité nécessaire en ces circonstances. Dans ce cadre, la Ville apporte son concours à l'État. Elle n'a, par contre, aucunement vocation à se substituer à lui. Il précise qu'il sera, par conséquent, amené à voter contre le vœu déposé.

M. SCHOUTETEN remarque que les propos développés par M. FÉRAUD attestent que la préoccupation exprimée par le vœu n'était pas « hors sujet » comme cela avait pu être dit dans un premier temps. La finalité du vœu était que soient demandées des informations au Conseil sur le thème de la sécurité, en lien avec les récents événements, mais également que soient données des informations aux habitants de l'arrondissement. Il s'agissait de savoir les modalités que prendra la déclinaison dans les arrondissements du plan évoqué par la Maire de Paris. Il remarque que l'intervention de M. FÉRAUD, qui voulait se démarquer d'une approche politique, en avait néanmoins l'apparence. Il ajoute qu'il souscrit aux mesures indiquées par le Président de la République et fait remarquer la cohérence qu'il y a à soutenir ces mesures dans une position de majorité comme d'opposition.

M. FÉRAUD rappelle qu'il ne faut pas se substituer aux lieux où un débat sur la sécurité a pu avoir eu lieu : Assemblée Nationale, Sénat, Conseil de Paris...

Après la réponse affirmative de M. SCHOUTETEN sur son souhait de maintenir le vœu du groupe Les Républicains, M. FÉRAUD soumet le vœu aux voix.

Le vœu est rejeté.

La séance est levée à 20 h 10.